

Sud-inter-cdas

numéro 15 - décembre 2009

Faut-il encore croire au Père Noël ?



Avec la baisse des remboursements repas annoncée dans le toilettage du Règlement intérieur, les suppressions de postes liées à la mise en place des nouveaux référentiels, le Conseil général, mettant en avant ses difficultés financières, souhaite faire contribuer les agents des CDAS à l'effort départemental. Mais est-il possible de faire encore plus avec encore moins ?

Les professionnels des CDAS qui sont déjà et depuis longtemps à la limite de la rupture, vont sans doute trouver cette question indécente. Alors qu'ils travaillent gratis plus de 3h par mois, qu'ils utilisent à leurs frais leur véhicule personnel, leurs conditions de travail et de rémunération risquent encore de se dégrader, avec les sous-entendus culpabilisants et maltraitants qui vont avec: « vous coûtez trop cher » ! « Le CG 35 cherche bénévoles » et ses agents ne croient plus au Père Noël...

Engorgements au Blosne

La responsable vient de faire une demande de poste supplémentaire pour le pôle « insertion » qui croule sous le nombre de dossiers en accompagnement. Mais tous les pôles sont engorgés (accueil, enfance) et mériteraient des postes supplémentaires !

Fougères précurseur

Alors que « l'actualisation des effectifs en CDAS, année 2008 » (les Cahiers techniques de l'action sociale n° 186) annonçait un déficit de 0,5 poste dans l'équipe des assistantes sociales du CDAS du Pays de Fougères, la nouvelle responsable de ce CDAS vient d'annoncer à cette même équipe, qu'elle serait aujourd'hui en surnombre de 1,10 ETP et donc la suppression d'un poste d'AS de polyvalence ! Dès qu'il en a eu connaissance, le syndicat SUD a adressé un courrier au Président pour lui demander les raisons de cet écart et les bases sur lesquelles il a été calculé. Seraient-ce les effets de la mise en place d'un nouveau référentiel dont les critères n'auraient pas encore été publiés ? Quid des autres CDAS ?

Maurepas en stand -by

Pour rappel : locaux trop petits depuis plusieurs années - pas de budget pour des travaux conséquents - solution : création d'une annexe qui accueillera 40% de l'équipe - une majorité du personnel s'oppose à ce déménagement - venue de M. Denieul en réunion de service - l'équipe intègre l'idée qu'il n'y a pas d'autres solutions, mais demande une réflexion préalable sur l'organisation du service - préavis de grève pour le 4 mars - levée du préavis de grève du fait des engagements de la direction à accompagner un travail de fond.

Mars 2009 : déménagement des AS du pôle accompagne-

ment, de la CESF et de trois secrétaires.

De mars à septembre : temps réguliers de réunion pour élaborer un projet de service avec objectif de procéder à un nouveau déménagement pour mixer les deux sites.

Septembre : M. Denieul vient informer les personnels du CDAS qu'un professionnel est recherché pour accompagner l'équipe dans ses réflexions.

Aujourd'hui : stand-by de l'équipe dans l'attente du superviseur pour faire aboutir la réflexion...

A noter : En visite CHS le 11 mars 2009, SUD avait fait remarquer des problèmes de communication téléphonique. A ce jour, toujours pas de liaisons téléphoniques internes dans le sens annexe → CDAS ! Les collègues sont obligés d'appeler le standard en externe pour savoir si leur RDV est arrivé...

Saturation à Cleunay

En octobre, le CDAS de Cleunay a du accueillir 15 mineurs isolés étrangers, soit à peu près autant que les 3 dernières années réunies ! C'est une situation extrêmement lourde à gérer pour une équipe ASE de 3 ETP (2 temps pleins et 2 mi-temps)... Surtout qu'après les accueils en urgence, il reste encore à gérer les déplacements éventuels quand des solutions temporaires ont été trouvées, les rescolarisations, les démarches pour le statut administratif, les bilans de santé, les convocations à la PAF, les liens éventuels avec des avocats, les passages ou les refus de passage de tests osseux, les convocations chez le juge des enfants, puis dans le meilleur des cas, chez le juge des tutelles...

Qui peut croire qu'une équipe ASE peut réaliser un travail de qualité (pour ces 15 jeunes et pour tous les autres) dans ces conditions ? Avec plus de 130 mesures, les capacités du poste de l'AFTAM dédié à l'accompagnement des mineurs étrangers isolés, arrivent aujourd'hui à saturation. La mission « enfance-famille » envisage-t-elle de repenser la prise en charge de ces accueils en lien avec les professionnels de terrain ?

Ça déménage à Pacé

La mise en place du fonctionnement en îlots le 16 novembre a entraîné un réaménagement interne, avec déplacement de bureaux et dossiers. Pas de déménageurs ? Qu'à cela ne tienne ! Les collègues du CDAS ont du jouer les gros bras. C'est ça la polyvalence ! - Toujours pas de réponse au courrier de l'équipe en date du 5 octobre à l'attention de M. Denieul (SIC n°14). Allô le siège ? - Le 2ème poste de médecin PMI est toujours vacant !

De PAPH à MDPH

Certains médecins PAPH ont été « invités » pour apurer le retard dans le traitement des 8700 dossiers en souffrance à la MDPH, tout en continuant d'assurer leur mission au sein de leur CDAS. Les CSG s'inquiètent de cette mise à disposition des médecins qui diminue d'autant les temps de concertation et d'échange en équipe médico-sociale, nécessaires à l'instruction des dossiers APA.

RSA : les infos en question

Dans le cadre de la mise en œuvre du RSA, le Département d'Ille-et-Vilaine a créé deux instances chargées de suivre les bénéficiaires de ce dispositif. L'une d'elle, présidée par un Conseiller général et intitulée « Equipe pluridisciplinaire », a pour objet de se prononcer sur les dossiers de personnes bénéficiaires, en difficulté dans leurs parcours d'insertion. Deux représentants des usagers, tirés au sort, siègent dans cette commission. Plusieurs voix se sont élevées pour demander que les dossiers présentés dans cette instance soient anonymés, comme cela est déjà le cas dans d'autres collectivités. Cette demande aurait été rejetée par les élus du Conseil général. Cette position si elle est avérée, semble ne pas respecter les principes énumérés dans la charte du partage de l'information nominative signée le 7 septembre 2006 par le Président du Conseil général. Les informations nominatives ne nous paraissent pas en effet, relever des « éléments indispensables à communiquer ». Si nous percevons mal en quoi ces éléments peuvent être indispensables aux membres de la commission pour se prononcer de manière avisée, nous imaginons très bien en revanche, en quoi ils pourraient être préjudiciables à l'usager. Par courrier en date du 17 novembre, SUD a demandé au

Paroles d'AS...

« La souffrance au travail est un sujet actuellement très médiatisé. Nous savons tous qu'elle peut prendre diverses formes et s'exprimer de façon plus ou moins forte. La surcharge récurrente de travail dans les CDAS engendre fatigue, découragement, épuisement, maladie... La non prise en compte des heures supplémentaires effectuées dans les CDAS (équivalentes à plus de 17 ETP) non récupérées ni payées, est une forme de maltraitance. La lettre ouverte-pétition lancée par SUD en mars 2009 pour dénoncer les surcharges de travail et signée par 368 collègues, est pour l'instant restée « lettre morte ». Comment faire prendre conscience à notre employeur du malaise existant et grandissant des travailleurs sociaux du CG 35 ? Jusqu'où sera poussée l'usure professionnelle ? »

« Il est demandé aux agents de fournir une photo d'identité pour un trombinoscope géant. Cela nous est présenté comme un moyen de se « reconnaître » ! C'est une reconnaissance qui ne coûte pas chère à l'institution !!!! En ce qui me concerne je ne donnerai pas ma photo, car moi, au fil des années, je ne me sens plus reconnue dans mon travail ! Je n'ai plus le sentiment d'appartenance à cette grande boutique qu'est le CG 35 ; localement j'appartiens à un CDAS, à une équipe de travail, mais c'est tout ! Ou alors, si je dois fournir une photo, je proposerais une photo de moi où je suis totalement décatie, épuisée, limite burn-out... cela pourrait être une forme d'action pour les assistants sociaux des CDAS qui ont envie de témoigner de leur ras le bol ! »

Président de prendre clairement position sur cette question et a affirmé son soutien sans réserve aux animateurs locaux d'insertion du Département qui présenteront des dossiers anonymés.

Boycott des véhicules personnels !

Malgré les promesses présidentielles tenues le 4 octobre... 2007, aucune note informative n'a jamais été publiée pour indiquer aux agents utilisant leur véhicule personnel, comment remplir les déclarations kilométriques pour que celles-ci se fassent au plus près de la distance réellement parcourue. En plus du surcoût de l'assurance, du malus en cas d'accident, les agents en ont assez d'être de leur poche pour effectuer des déplacements professionnels.

Afin de mettre un terme à cette situation et de permettre aux agents des CDAS de manifester leur ras le bol, le syndicat SUD propose du 1er au 5 février 2010, une semaine de boycott des véhicules personnels !

Je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
CDAS :

SUD

